

Canton de LAVARDAC

MAIRIE DE POMPIEY
 29, Route de Xaintrailles
 47230 POMPIEY

Arrondissement de NÉRAC

Tel : 05.53.65.53.73

e . mail : commune@mairiepompiy.fr

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8H / 12H -14H / 18H -- Mardi : 14H / 19H -- Mercredi : 14H / 18H -- Jeudi : 8H / 12H -14H / 18H -- Vendredi : 14H / 18H

COMPTE RENDU N° 11

Conseil Municipal Du Vendredi 17 DÉCEMBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice : 10 L'an Deux Mille Vingt et un
Présents : 10 Et le Dix-Sept du mois de Décembre
Votants : 10 Le Conseil Municipal,
Pouvoirs : 0 dûment convoqué en session ordinaire,
Absents : 0 sous la présidence De Monsieur SUAREZ, Jean-Pierre, Maire

Date de la Convocation : le 13 Décembre 2021Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Claude ANTONIAZZIOuverture de Séance : 20h05PRÉSENTS : Monsieur SUAREZ, Maire

Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, Monsieur JANCOVEK David, Monsieur VICINI Joël – Adjoints
 Monsieur PASQUALI Éric, Madame RODRIGUEZ Sandra, Monsieur LARRUE Ludovic, Monsieur
 ZAÏA René, Madame SAUBOUA Isabelle, Madame FLEURY Jocelyne – Conseillers -

POUVOIRS : /// EXCUSÉ : /// ABSENT : ///Délibération n° 036/2021 du 17 Décembre 2021 -Objet : « Sécurisation de la traversée du hameau de « Coupard » sur la RD 665 – Plan de financement – Demandes de subventions »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code des Marchés Publics,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de sécurisation de la traversée du hameau de « Coupard » sur la Départementale 665.

Monsieur Le Maire précise que les coûts se répartissent de la façon suivante :

- 1) Travaux relevant de la Maîtrise d'ouvrage communale : 35 200,00 € HT soit 42 239,00 € TTC
- 2) Travaux relevant de la Maîtrise d'ouvrage Communautaire : 44 831,00 € HT soit 53 797,00 € TTC

Soit un total de 80 031,00 € HT soit 96 037,00 € TTC

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'entreprendre cette opération d'investissement,

Sollicite les subventions suivantes, conformément au plan de financement prévisionnel suivant, pour les travaux d'aménagement de la traversée du hameau de « Coupard » Départementale 665, sous la maîtrise d'ouvrage communale :

- ↳ *Services de l'État : DETR/DSIL 2022 (40% de 35 200,00 € HT) : Soit : 14 080,00 €
- ↳ *Département : Répartition du produit des amendes de police 2022 (40% d'un montant de dépenses plafonné à 15 200,00 € HT soit une aide maximum de 6 080,00 €) : Soit 6 080,00 €
- ↳ *Autofinancement TTC (montant total TTC moins les subventions) : Soit : 22 079,00 €

Décide d'inscrire au budget

Prévoit d'inscrire au budget, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération, et plus particulièrement

- ↳ Remboursement par la commune à la CCAC pour les travaux de compétence communale (TTC)

Soit : 42 239,00 €

- ↳ Remboursement par la commune à la CCAC de 50% HT des travaux de compétence intercommunale (subventions déduites) Soit : 13 449,00 €

Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et Délibéré les, jour, mois et an que de dessus pour copie conforme

Jean-Pierre SUAREZ, Maire

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL SUR LES TRAVAUX HORS TAXES

Intitulé de l'opération : Pompiey (Coupard) : sécurisation de la traversée du Bourg sur la RD 655.

	CHIFFRAGE € HT	Répartition financière par compétence	
		CCAC	Mairie
Installation	3 209 €	3 209 €	
Terrassement	5 327 €	5 327 €	
Chaussée	30 367 €	30 367 €	
Trottoirs	- €	- €	
Bordures	- €	- €	
Pluvial surface	- €	- €	
Aménagement de sécurité (plateau)	21 239 €		21 239 €
Abri bus (fourniture, dalle et pose)	7 358 €		7 358 €
Pluvial sous terrain	- €		- €
Espaces verts	- €		- €
Signalisation	6 603 €		6 603 €
MOE 8%	5 928 €	5 928 €	
TOTAL HT	80 031 €	44 831 €	35 200 €
TVA	16 006 €	8 966 €	7 040 €
TOTAL TTC	96 037 €	53 797 €	42 239 €
Amende de police			6 080 €
Opération de sécurité routière		30 500 €	
DETR (40%)	32 012 €	17 932 €	14 080 €
Remboursement par la commune à la CCAC pour les travaux de compétence communale (TTC)			42 239 €
Remboursement par la commune à la CCAC de 50% HT des travaux de compétence intercommunale (subventions déduites)			13 449 €
Reste à charge DETR et TVA déduites		13 449 €	28 489 €



Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2021-577

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-164-2021

Objet : CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE : POMPIEY (COUPARD) SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG SUR LA RD665.

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Voirie - Création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE_091_2021 en date du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC);

Albret Communauté et la commune de Pompiy ont décidé de réaliser des travaux de mise en sécurité de la traversée du bourg sur la RD665 au lieu-dit Coupard.

La communauté de communes Albret communauté intervient dans ce projet comme suit :

- Par sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie »
- Par maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de Pompiy.

Les ouvrages de la compétence « Commune » à savoir, les aménagements de sécurité, la signalisation, le réseau pluvial souterrain, le mobilier urbain, les espaces verts, seront mis en œuvre concomitamment avec les ouvrages de la compétence communautaire, à savoir terrassement et revêtement de voirie, du fait du caractère complémentaire des différents ouvrages.

Compte tenu de ces éléments, il a été convenu que les travaux soient réalisés par le biais d'une opération commune et que la maîtrise d'ouvrage unique en soit confiée à Albret Communauté. Cette mutualisation nécessite la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre les deux collectivités, notamment pour cadrer les modalités de prise en charge techniques et financières.

Plan prévisionnel de financement global :



	CHIFFRAGE	REPARTITION FINANCIERE PAR COMPETENCES	
		CCAC	Mairie
Travaux	74 103 €	38 903 €	35 200 €
MOE et missions complémentaires	5 928 €	5 928 €	
TOTAL HT	80 031 €	44 831 €	35 200 €
TVA	16 006 €	8 966 €	7 040 €
TOTAL TTC	96 037 €	53 797 €	42 239 €
Amendes de police	6 080 €		6 080 €
Opération de sécurité routière	30 500 €	30 500 €	
DETR (40%)	32 012 €	17 932 €	14 080 €
Remboursement par la commune à la CCAC pour les travaux de compétence communale (TTC)			42 239 €
Remboursement par la commune à la CCAC de 50% HT des travaux de compétence intercommunale (subventions déduites)			13 449 €
Reste à charges TTC		22 416 €	41 609 €
Reste à charges HT		13 449 €	34 569 €

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : de signer la convention de Co-maîtrise d'ouvrage relative à la mise en sécurité de la traversée du bourg de Pompiy sur la RD665 au lieu-dit Coupard.

Article 2 : de préciser qu'il respectera le projet entériné par la Mairie de Pompiy,

Article 3 : de préciser que la maîtrise d'ouvrage est exercée à titre gratuit par Albret communauté.

Article 4 : de signer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour Albret Communauté,

Article 5 : de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 6 : De préciser que les crédits correspondants seront prévus au budget 2022.

Fait à NERAC le, 13 DEC. 2021

Le Président,

Alain LORENZELLI



Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 400 (9, rue Tassel 33003 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire

Délibération n° 037/2021 du 17 Décembre 2021 -Objet : « Tarifs salle polyvalente »

Monsieur Le Maire rappelle aux membre présent les débats de la réunion préparatoire du 10 décembre 2021 concernant la modification des tarifs de la salle polyvalente.

Il convient ce jour d'acter par délibération la décision prise,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de modifier les tarifs de la salle polyvalente tel que suit :

Résidents commune :

- € Été : du 1^{er} Mai au 30 septembre : 150 €
- € Hiver du 1^{er} Octobre au 30 Avril : 230 €
- € Caution salle : 400 €
- € Caution nettoyage : 150 €

Résidents Hors commune :

- € Été : du 1^{er} Mai au 30 septembre : 260 €
- € Hiver du 1^{er} Octobre au 30 Avril : 360 €
- € Caution salle : 400 €
- € Caution nettoyage : 150 €

Association communales :

- € Gratuit

Associations Hors commune :

- € Été : du 1^{er} Mai au 30 septembre : 260 €
- € Hiver du 1^{er} Octobre au 30 Avril : 360 €
- € Caution salle : 400 €
- € Caution nettoyage : 150 €

Dit que cette modification de tarif ne s'appliquera pas aux locataires ayant déjà réservé et payé leurs locations pour 2022 -

Dit que pour toutes nouvelles demandes cette décision s'applique à compter du 17 décembre 2021.

Fait et Délibéré les, jour, mois et an que de dessus pour copie conforme
Jean-Pierre SUAREZ, Maire

**Gestion des chalets : pas de délibération - reportée pour un autre conseil faute d'élément.

La décision doit être prise avant le mois de juin 2022.

**Remplacement de Madame ZAÏA : reportée à l'année prochaine - dans l'attente de trouver une solution.

**Agrandissement de la Mairie - Les deux secrétaires iront dans la salle des mariages le temps de la formation jusqu'au départ de madame ANTONIAZZI - Réintégration de la nouvelle secrétaire dans le bureau actuel.

QUESTIONS DIVERSES :

*élagage du chêne à « Mounon »

*Agir Val d'Albret : la semaine de travaux pour 2022 sera portée pour des travaux au cimetière ou des travaux aux containers.

PCS → au prochain conseil municipal.

Clôture de séance 21h45



[Handwritten signature]